

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

28 juin 2019

Date d'affichage :

11 juillet 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **4 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SANNAT, MM. VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Emilie LARIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : François PRADEAU

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190704-DELIB190705-DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2019**

QUESTION N° 5

OBJET : Schéma directeur eau et assainissement : mise à jour n°2.

RAPPORTEUR : Jacques LAMY

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 17 juin 2019 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 19 juin 2019.

La Commune de Riom a approuvé le schéma directeur d'eau et d'assainissement en conseil municipal du 14 décembre 2015, afin de résorber les anomalies relevées lors de l'étude diagnostique de 2013.

S'agissant de l'assainissement, les enjeux de ce schéma directeur sont la réduction de la pollution du milieu naturel par le système d'assainissement collectif et l'optimisation de la collecte (réduction des entrées d'eaux claires parasites, mise en séparatif) en vue de réduire les volumes à traiter par la station d'épuration. S'agissant de l'eau potable, l'enjeu principal porte sur le rendement du réseau.

Une première mise à jour de ce schéma directeur a été validée par délibération du 13 décembre 2016 afin de prendre en compte les retards pris sur certaines opérations d'une part et les nouveaux projets retenus d'autre part.

Cette mise à jour du schéma directeur s'est traduite au niveau du programme pluriannuel d'investissement de la commune (budget eau, assainissement et principal).

Une nouvelle mise à jour est proposée afin de prendre en compte les évolutions constatées dans le prévisionnel des travaux. Cette mise à jour intègre ainsi :

- les opérations retenues au BP 2019 initialement non prévues :
 - report 2018 : Maitrise d'œuvre Champs d'Ojardias et Impasses rue du Creux ;
 - Ajout 2019 : Maitrise d'œuvre du quartier Dunkerque, Aménagement du parc des fêtes et Aménagement de la RD 2029.
- l'actualisation des montants d'opérations principalement en matière d'assainissement et de pluvial, ceci afin de tenir compte de la problématique amiante initialement écartée, de ratios analysés sur des chantiers récents et des frais de maitrise d'œuvre externalisée (quartier Dunkerque + 1100 k€, secteur Champ d'Ojardias + 700 k€, Faubourg de la Bade + 340 k€),

Accusé de réception en préfecture

063-216303008-20190704-DR190705-DF

Date de télétransmission : 08/07/2019

Date de réception préfecture : 08/07/2019

COMMUNE DE RIOM

- le décalage d'opérations afin de lisser les investissements sur l'ensemble des 3 budgets concernés (principal, eau, assainissement) avec le découpage notamment en 3 tranches l'opération du quartier Dunkerque,
- la création d'enveloppes pour réalisation de travaux de voirie initialement non prévus (rue Versepuy +500 k€, avenue de la Libération +400 k€, rue Jeanne d'Arc + 580 k€, rue Hôtel de Ville + 1100 k€)

Le nouveau schéma directeur proposé à la validation du conseil intègre une colonne supplémentaire indiquant, pour chaque opération, les modifications réalisées (date de réalisation, ajout d'opération...) et est établi sur une année supplémentaire (2027).

Au global, ce nouveau schéma directeur impacte les différents budgets de la commune comme suit :

- Budget Eau : - 237 k€
- Budget Assainissement : + 2705 k€
- Budget Principal/Eaux pluviales : + 1820 k€
- Budget Principal/Voirie (non transférée au 1^{er} janvier 2020) : + 8400 k€

Ce nouveau programme permet d'obtenir à l'horizon 2027, des taux de renouvellement de 1,3% en eau et 1,0% en assainissement, donc de contribuer à un meilleur fonctionnement des réseaux et à l'amélioration de la connaissance patrimoniale.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **adopter la mise à jour n°2 du schéma directeur d'eau et d'assainissement telle que jointe à la présente délibération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190704-DELIB190705-DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

RIOM